



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de signature à Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire  
en l'absence de M. Benoît D'ABBADIE, Adjoint au Maire,  
du 24 au 30 août 2020 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,  
VU l'arrêté n° 1051 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à  
M. Benoît D'ABBADIE, Adjoint au Maire,  
VU l'arrêté n° 1331 du 22 juin 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à  
Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire,  
**CONSIDERANT** que M. Benoît D'ABBADIE sera absent du 24 au 30 août 2020 inclus,  
**CONSIDERANT** qu'en l'absence de M. Benoît D'ABBADIE, Adjoint au Maire, afin  
d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses  
délégations à Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :** Mme Bénédicte FIRMIN, en sa qualité d'Adjointe au Maire, reçoit pour la  
période du 24 au 30 août 2020 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous  
énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et  
notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, pour le secteur relevant de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- arrêtés et décisions relevant de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE.

**ARTICLE 2** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

20 AOUT 2020



Robert MENARD